COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 avril 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 4 avril 2014
- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit Taxe d'habitation = 4.73 %; Foncier bâti = 10.37 % et Foncier non bâti = 42.96 %.
- a) Approuve le budget primitif principal 2014 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	761 815.00 €	838 320.64 €
Section d'investissement	215 570.15€	215 570.15€
TOTAL	977 385.15€	1 053 890.79€

• b) Approuve le budget primitif <u>eau</u> 2014 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	80 822.00 €	80 822.23 €
Section d'investissement	110 511.00 €	110 511.86 €
TOTAL	191 333.00 €	191 334.09 €

• c) Approuve le budget primitif <u>assainissement</u> 2014 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	76 635.00 €	76 635.63 €
Section d'investissement	98 916.00 €	98 916.49 €
TOTAL	175 551.00 €	175 552.12 €

- Décide de ne pas souscrire aux demandes de subventions d'établissements scolaires extérieurs à la commune, mais concernant un ou plusieurs élèves résidant à Fontaine, dans le cadre de voyages linguistiques ou culturels.
- Supprime un poste de rédacteur à 35 heures et créé un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe.
- Approuve les montants d'attribution de compensation au bénéfice de la Communauté de Communes de la Haute Comté, avec effet au 1^{er} janvier 2014. La compensation annuelle versée à la commune représente un montant de 32.034,81 €.

- Accepte le principe de télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Préfecture de Haute-Saône.
- Propose pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs, les membres suivants :

MEMBRES TITULAIRES

Personnes domiciliées dans la commune

- 1 MOUGEOT André
- 2 MAUFROIS Adrien
- 3 ASENSI Denis
- 4 VERPILLET Jean
- 5 COLIN Daniel
- 6 GALLAIRE Noëlle
- 7 TISSERAND Daniel
- 8 DURPOIX Colette
- 9 CHASSARD Christian
- 10 BOHL Maurice
- 11 TISSERAND Jean-Pierre

Personnes non domiciliées dans la commune

12 VUILLEMIN Bernard

MEMBRES SUPPLEANTS

Personnes domiciliées dans la commune

- 1 BERRY Geneviève
- 2 CHARTON Stéphanie
- 3 CAILLAUD Janine
- 4 AUBRY Denis
- 5 DURUPT Evelyne
- 6 BAZZI Claude
- 7 GROSJEAN Patrick
- 8 BIGEY Michel
- 9 RONDEY Robert
- 10 VAULOT René
- 11 BERTRAND Pierre

Personnes non domiciliées dans la commune

12 SEBILLE Jean-Louis

- Désigne pour le SICTOM du Val de Saône Mme Sylvie COLIN, en qualité de délégué titulaire et Mme Stéphanie CHARTON, en qualité de délégué suppléant.
- Décide du programme de travaux forestiers ONF pour l'année 2014,
 - En investissement, pour un montant de 22 933 € HT, plus un avenant au contrat de 1 848 € HT,
 - En fonctionnement, pour un montant de 1 364 € HT (1 516 € TTC).

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 29 avril 2014

Le Maire, Marie-Odile HAGEMAN